



Clause de non concurrence

Par Ambeon

Bonjour a tous.

J'ai pour projet d'acheter un bien immobilier afin d'en faire de la location courte durée (type rbnb). Je travaille actuellement en tant que réceptionniste dans un hôtel à Saint Malo (35), j'ai donc bien une clause de non concurrence mais celle-ci est abstraite (=> s'engage de plus à travailler exclusivement pour "X" et à n'exercer aucune activité concurrente de celle de l'entreprise pendant toute la durée de son contrat de travail).

Mon projet sera forcément dans une autre ville elle-même dans un autre département(22), à environ 20min de voiture.

Étant donné que il n'y a pas de précision sur la zone géographique ect, est-t-il risqué de me lancer ? Je ne souhaite bien évidemment pas perdre mon travail, je n'ai pas accès à des informations sensibles de mon entreprise et la " clientèle" serait complètement différente.

Quels seraient les risques si je me lance et que tout est découvert ?

Merci, hâte d'avoir vos retours.